



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7982</b>	De <b>M. Patrice Verchère</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > fonctionnement	<b>Analyse</b> > cabinet. membres. effectifs.
Question publiée au JO le : <b>23/10/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/12/2013</b> page : <b>12976</b> Date de renouvellement : <b>02/04/2013</b> Date de renouvellement : <b>19/11/2013</b>		

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Texte de la réponse

La ministre a nommé 16 collaborateurs dont 15 exercent leur activité à titre principal au sein de son cabinet. Un collaborateur est également nommé au cabinet de Mme la ministre déléguée chargée de la décentralisation et exerce ses activités à titre principal au sein de ce cabinet.